

1

R A P P O R T M E N S U E L

=====

sur mon activité à Limoges et dans
le département de la Haute-Vienne

a) Communauté de Limoges

La communauté de Limoges compte jusqu'à ce jour environ 135 familles, dont 40 familles indigènes. Dès mon arrivée à Limoges, il y a quatre semaines, j'avais compris qu'il importait d'associer ces familles indigènes, bien que détachées du judaïsme en majeure partie, à la constitution de la communauté. Les réfugiés alsaciens avaient bien organisé un culte et constitué un comité d'organisation, mais avaient négligé de rentrer en contact avec les familles autochtones. J'ai réussi à les intéresser à notre tâche et ai pu constituer un comité mixte: douze membres, dont quatre domiciliés à Limoges de longue date. J'ai cru bien faire en confiant la présidence à M. Goetchel, vieux Limousin et homme de grand mérite. La collaboration se fait sans heurt et s'est avérée fructueuse.

J'ai institué les offices journaliers qui fonctionnent très bien. Après l'office sabbatique, le matin, je fais un cours de talmud et l'après-midi une causerie religieuse. Ces manifestations sont accueillies avec sympathie.

Il y a de notables progrès à enregistrer en matière d'enseignement; M. le recteur de l'Académie de Stasbourg vient de m'accorder, sur ma demande, quatre leçons hebdomadaires qui sont suivies de façon satisfaisante. Les élèves des écoles primaires, au nombre

24
Armand Weil
Cam. Meyer
Lang Bloch

de quarante environ, suivent les cours de jeudi et de dimanche que j'ai institué à notre local, 18, Rue Manigne. Je me suis assuré la collaboration de deux demoiselles qui me secondent de manière très louable. Nous aurons dimanche prochain, à l'occasion de la fête de Hanouca, une grande fête où les enfants se produiront avec succès, j'espère.

Pour satisfaire aux nécessités ^{rituelles} de ma communauté, j'ai fait une demande à la préfecture à l'effet d'obtenir la permission d'ouvrir une boucherie juive. Malgré les difficultés qui résultent de l'intransigeance habituelle de la chambre de commerce de Limoges, j'ai eu cette autorisation le 3 décembre et M. Buchinger, anct. Strasbourg, va ouvrir, dans les tout prochains jours, sa boucherie dans un des plus beaux magasins de la ville.

Grâce au dévouement inlassable de nombre de femmes d'élite, dont il convient de mentionner tout particulièrement Madame Camille Meyer-Strasbourg et Madame René Cahen-Limoges qui se sont dépensées sans compter, notre service social fonctionne de manière exemplaire. Apart les bureaux de bienfaisance déjà existants, nous avons ouvert un bureau à nous, qui a pour tâche de secourir les réfugiés français. Je me propose de créer un comité de contrôle afin d'éviter les abus toujours possibles. M. Goetchel-Fils, qui lui aussi déploie une activité digne d'éloge, m'a approuvé.

b) Dans le département.

Dès les premiers jours de mon établissement à Limoges, je me suis assigné le devoir de rendre visite à nos évacués. Grâce à ma voiture qui m'a déjà rendu d'inappréciables services dans une région où les correspondances sont, pour ainsi dire, inexistantes, j'ai pu totaliser, en vingt jours, vingt-quatre visites dans douze localités différentes.

Les localités et hameaux visités sont les suivants:

St. Laurent (3familles)
 Oradour sur Vayres (2familles)
 Cussac (Ifamille)
 Maisonnais (Ifamille)
 Lécanie (Ifamille)
 Lage (Ifamille)
 Léglézaud (Ifamille)
 Peyrat-le-Château (2familles)
 Eymoutiers (3familles)
 Le-Dorat (4 familles)
 Magnac-Laval (3 familles)

D'une manière générale les évacués sont très mal logés. Il est qui cohabitent dans la même chambre avec 2 ou 3 familles. Ils mangent à la table commune. Pour un cas particulièrement navrant je suis intervenu auprès de la Mairie. Ma lettre est restée sans réponse. Comme s'agit d'une dame âgée, je suis en pourparlers avec les-Eyzies pour l'y faire admettre.

On ne peut dire que le moral soit atteint; cependant c'est toujours la même réflexion que j'ai entendu: Nous aimerions vivre comme Juifs entre Juifs. J'ai eu des doléances analogues de la part des coreligionnaires évacués dans l'Indre. Me rendant parfaitement compte du bien-fondé de ces plaintes, j'en ai saisi MM. les Préfets des deux départements intéressés. Voici la réponse de M. le préfet de l'Indre en date du 27 nov.:

"J'ai l'honneur de vous informer que je suis disposé à réunir dans une localité de l'arrondissement du Blanc les israélites résidant actuellement dans le département de l'Indre

Je vous demanderai toutefois d'assurer la direction de ces communautés qui fonctionneraient sous votre responsabilité

M. le Préfet de la Haute-Vienne m'écrit ceci :

"Je suis tout disposé à envisager dans la mesure des
"possibilités, des regroupements susceptibles de faciliter
"votre tâche.

J'ai autant que faire se pouvait, sondé le terrain; j'ai constaté qu'à quelques exceptions rares, tous les réfugiés seraient prêts à se rassembler dans une localité mise à leur disposition. Inutile d'ajouter que je serais heureux de pareille réalisation. Elle me permettrait à la fois d'assurer l'instruction religieuse des enfants et d'apporter très souvent quelque réconfort moral et religieux à nos coreligionnaires. Dans toute ma carrière je n'ai peut-être pas retiré plus de satisfaction que lorsqu j'ai senti la joie de nos frères à mon passage chez eux.

M. Altdorffer, directeur des cultes, dans sa lettre du 21. nov. co-venait avec moi que la nécessité du regroupement s'imposait.

"Je connais, dit-il, la difficulté des communautés
"disséminées. Elle est déjà grande pour les protestants,
"elle est énorme pour les israélites..... Pourra-t-on arriver
"à un regroupement par confessions? Ce serait évidemment une
"solution....

D'après les lettres citées plus haut, ce regroupement pourrait se faire. J'informerai dans les tout prochains jours M. le préfet de la Haute-Vienne des familles qui entreraient en ligne de compte et je le prierai de réaliser ce regroupement. Dans mon prochain rapport j'espère pouvoir fournir quelques détails intéressants sur les effets de ce regroupement.

c) Problèmes divers.

Il y a à Limoges un camp de Rassemblement pour étrangers. Je prends assez souvent parce que, parmi les coreligionnaires
----- internés, il

a des coreligionnaires. Je ne pourrai jamais dire tout le bien que leur prodigue M.Allinant, commissaire spécial, que ses hautes fonctions n'empêchent pas en même temps que M.Huber, de faire preuve d'un esprit de générosité et d'humanité peu communes. Les internés peuvent circuler librement et sont à l'abri de tout souci matériel.

Cependant il y a une grave question qui me préoccupe: De nombreux internés ont déclaré vouloir servir la France. Quel sera leur statut légal après la guerre? Seront-ils naturalisés d'office? Comme cette question est loin d'avoir trouvé une solution et que de nombreux engagés se la posent, il importerait, à mon avis, de la poser en haut lieu.

ed
de France
12

Mon courrier quotidien renferme de nombreuses lettres émanant de camps de rassemblement d'autres Départements. Ce sont des lettres déchirantes puisque leurs auteurs sont des pourchassés d'Hitler et qu'ils aiment passionnément notre pays. J'ai bien écrit à certains commandants de camps, mais toujours sans succès. Il en est même qui ont été libérés par la Commission de criblage et qui continuent à être détenus. Là encore il serait nécessaire de saisir le Ministère compétent.

Pour terminer, une suggestion qui me paraît réalisable: Nos populations n'ont aucun lien entre eux. Pourquoi ne pas songer à l'édition d'une feuille hebdomadaire qui, envoyée gratuitement, apporterait un peu de joie dans les tristes foyers de nos évacués? De nos nombreuses personnalités ont donné leur avis favorable et on pourrait donc procéder à la réalisation de ce projet.

E. Boutsde
rabbin
43, Rue Gambetta
Limoges.

Limoges, le 6 décembre 1939.